

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

Rapport d'activités
2022



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente-directrice générale	5
L'organisation.....	7
1.1 En bref.....	8
1.2 Les faits saillants	9
1.3 Une équipe permanente engagée et performante.....	10
1.4 Le télétravail à 100 %	11
1.5 Gouvernance et administration : rigueur et innovation dans nos façons de faire	11
1.6 Ressources financières	14
1.7 Plan stratégique 2019-2022	15
1.8 Réflexion et consultations menant vers le Plan stratégique 2023-2026 : audacieux et innovant	15
Surveillance	16
2.1 Inspections, plaintes et prévention.....	18
2.2 Activités de prévention aux non-conformités.....	20
2.3 Récidives de non-conformités et jugements.....	20
2.4 Demandes de dérogation.....	20
Développement et maintien d'appellations.....	21
3.1 Les faits saillants	22
3.2 Les ARTV.....	22
3.3 Indications géographiques canadiennes.....	23
3.4 Nouvelle approche dans le suivi des groupes porteurs par le CARTV	24
3.5 Actions proactives.....	25
3.6 Les activités d'information.....	25
3.7 Les projets en développement	25
3.7.1. Acerum du Québec (eau-de-vie issue de la distillation d'eau d'érable).....	25
3.7.2. Spiritueux 100 % Québec (matières premières fermentescibles québécoises).....	26
3.7.3. Sirop d'érable à la chaudière (méthode ancestrale)	26
3.7.4. Hydromel et spiritueux de miel (alcools de miel)	26

3.8	Le maintien des appellations	26
3.8.1.	Mode de production Biologique	27
3.8.2.	AS Fromage de vache de race Canadienne	27
3.8.3.	IGP Agneau de Charlevoix	27
3.8.4.	IGP Cidre de glace du Québec	27
3.8.5.	IGP Maïs sucré de Neuville	28
3.8.6.	IGP Vin de glace du Québec et IGP Vin du Québec	28
3.8.7.	TV Fromage fermier	28
	Accréditation	29
4.1	Les faits saillants	30
4.2	Positionnement international	31
4.3	Organismes accrédités par le CAEQ	31
	Communication et Relation publique	33
5.1	Rayonnement et relations avec la clientèle	34
5.2	Événements, présentations et interventions	34
5.2.1	Participation aux salons, colloques et symposiums :	34
5.2.2	Tenue d'un kiosque d'information sur le CARTV :	34
5.2.3	Présentations/interventions sur les appellations :	35
5.2.4	Projets spéciaux	35
5.2.5	Présentation à des institutions d'enseignement :	35
5.2.6	Rayonnement de l'expertise :	35
5.3	Plateformes d'information	36
5.4	Sites Web modernisés et plus fréquentés	36
5.5	Promotion dans les médias	36
5.5.1	Parutions dans les médias et communiqués de presse	36
5.5.2	Collaborations avec nos partenaires	37
	Technologies de l'information	38

LISTE DES ACRONYMES



Acronymes	Description
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ARTV	Appellations réservées et termes valorisants
AS	Appellation de spécificité
AST	Appellation de spécificité traditionnelle
CAEQ	Comité d'accréditation en évaluation de la qualité
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CILQ	Conseil des industries laitières du Québec
CTAQ	Conseil de la transformation alimentaire du Québec
CVQ	Conseil des vins du Québec
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
IAF	International Accreditation Forum
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SI/TI	Systèmes d'information et technologies de l'information
SRÉ	Société du réseau économusée
TDPB	Table de développement de la production biologique
UPA	Union des producteurs agricoles
VGQ	Vérificateur général du Québec

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, le CARTV.

Nos actions sont déterminantes. Les résultats sont concrets et l'impact pour l'industrie bioalimentaire du Québec est positif et tangible. À la lecture de ce rapport d'activités, vous serez en mesure de constater l'ampleur de nos interventions auprès des différents maillons de notre industrie.

De plus, cette dernière année a été importante en matière de réflexion sur notre avenir. De cette réflexion est née une nouvelle vision porteuse de changement dont les grands axes se retrouveront dans notre planification stratégique 2023-2026. Cette nouvelle planification s'inscrit dans la volonté de continuer à améliorer l'efficacité de nos actions, dans les divers rôles que nous assumons en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Ce rôle, tant dans la valorisation, l'accompagnement et la surveillance, est d'autant plus central dans un contexte marqué par un engouement croissant pour les produits d'ici. Les dossiers dans lesquels le CARTV est appelé à intervenir sont donc amenés à augmenter.

Enfin, je tiens à souligner la compétence et le dévouement de l'ensemble du personnel du CARTV. Nous allons poursuivre cette belle collaboration afin d'atteindre nos objectifs et d'offrir aux parties prenantes une organisation moderne, performante et attentive à leurs besoins dans la recherche de nouvelles appellations porteuses de fierté et de richesse collective.

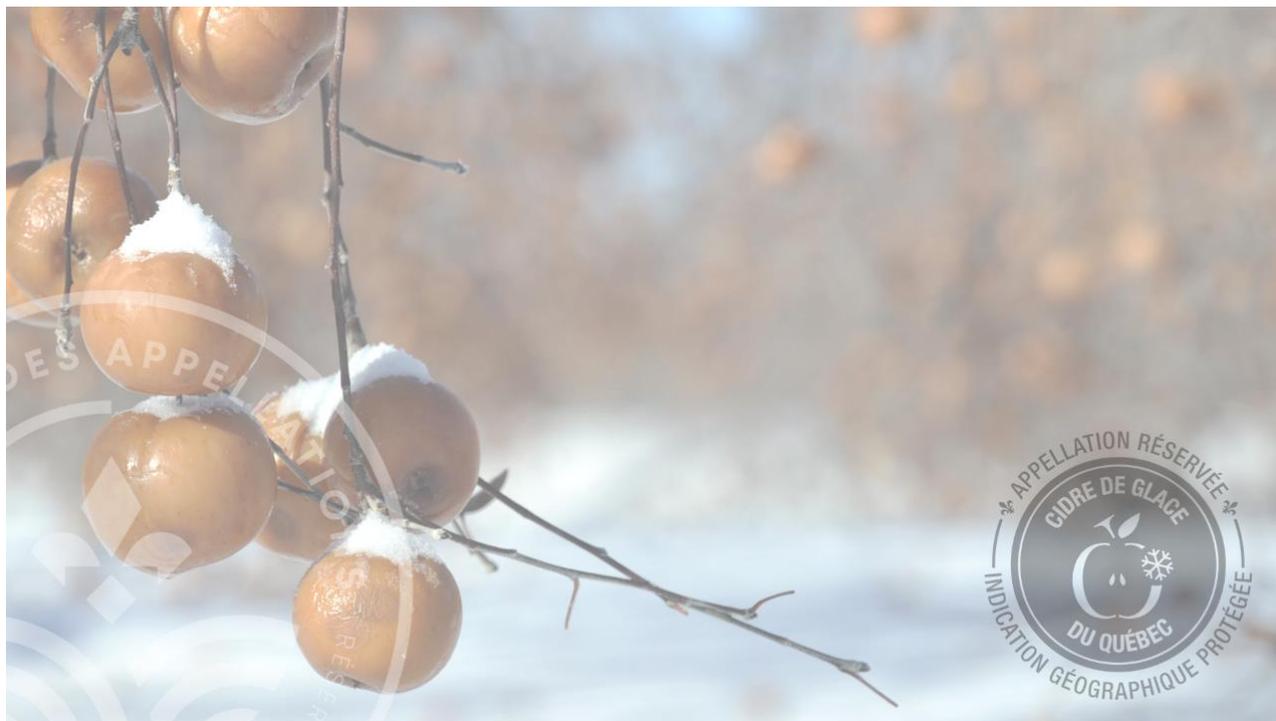
Bonne lecture ...

Marie-Josée Guin, agr. ASC
Présidente-directrice générale



L'ORGANISATION

Fière et engagée



1.1 En bref

Le CARTV a été institué en 2006 par le gouvernement du Québec pour assurer l'application sur le territoire québécois de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (la Loi)¹.

La Loi vise à protéger l'authenticité de produits alimentaires issus notamment de l'agriculture ou de l'aquaculture destinés à la vente à l'état brut ou transformés. Elle protège également les désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise à l'égard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité. Elle crée un droit de propriété intellectuelle spécifique pour les appellations réservées et les termes valorisants.

Le titulaire de ces dénominations est l'État, qui doit les défendre au bénéfice de l'ensemble de la société. Elles sont un bien collectif.

À ce jour, huit appellations réservées et termes valorisants (ARTV) sont reconnus et protégés au Québec :

- ❖ Mode de production - Biologique
- ❖ Appellation de spécificité - Fromage de vache de race Canadienne
- ❖ Indication géographique protégée - Agneau de Charlevoix
- ❖ Indication géographique protégée - Cidre de glace du Québec
- ❖ Indication géographique protégée - Maïs sucré de Neuville
- ❖ Indication géographique protégée - Vin du Québec
- ❖ Indication géographique protégée - Vin de glace du Québec
- ❖ Terme valorisant - Fromage fermier

Le CARTV agit comme autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le MAPAQ (ci-après le ministre). À ce titre, il s'engage à :

- ❖ Conseiller le ministre sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants; de tenir des consultations en lien avec la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant.
- ❖ Accréditer les organismes de certification aptes à certifier des produits d'appellation et de vérifier leur fonctionnement.
- ❖ Surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés.

Une entente triennale signée avec le MAPAQ fixe les termes et les conditions du financement. L'entente prend fin le 31 mars 2023 et est renouvelable. Le CARTV bénéficie aussi de revenus additionnels issus du Service de l'accréditation.

¹ RLRQ C A-20.03

1.2 Les faits saillants

Le CARTV agit à titre de gardien de l'authenticité des aliments et des alcools d'ici.

Gouvernance

- ❖ Réalisation d'un sondage sur la mobilisation
- ❖ Concrétisation du télétravail à 100% permettant ainsi de bénéficier des meilleures ressources partout au Québec
- ❖ Analyse pour l'intégration d'un CRM, Gestion de la relation client
- ❖ Participation à la consultation publique sur la filière des boissons alcooliques au Québec par le dépôt d'une opinion écrite
- ❖ Élaboration de la planification stratégique 2023-2026
- ❖ Signature d'une entente de collaboration avec la SRÉ (Société du réseau économé)

Appellations réservées et termes valorisants

- ❖ Lancement officiel du terme valorisant Fromage Fermier
- ❖ Poursuite des actions d'accompagnement en vue de développer de nouvelles appellations
- ❖ Plus de 50 rencontres tenues

Surveillance

- ❖ Concrétisation de la mise en place du nouveau Guide qualité
- ❖ Renforcement des activités de prévention
- ❖ 462 activités de surveillance (visites terrain, activités de prélèvements et interventions sans déplacement)

Accréditation CAEQ

- ❖ Adhésion au prestigieux *International Accreditation Forum*, l'IAF, qui regroupe les organismes internationaux d'accréditation et ceux intéressés par l'évaluation de la conformité
- ❖ Positionnement international
- ❖ 16 audits réalisés

Communication

- ❖ Création de capsules de valorisation des appellations – financement par Aliments du Québec selon notre entente
- ❖ Accroissement de notre visibilité par notre participation à de nombreux congrès, colloques et assemblées générales annuelles de nos principaux partenaires

1.3 Une équipe permanente engagée et performante

Dans l'administration de ses mandats, le CARTV peut compter sur l'expertise et l'expérience de 17 employé.e.s réparti.e.s dans divers services (voir le tableau ci-dessous). Au cours de l'année 2022, l'ajout de compétences juridiques, administratives et de coordination a permis de faciliter et d'améliorer les actions du CARTV.

Équipe permanente au 31 décembre 2022

Marie-Josée Gouin, agr. ASC	Présidente-directrice générale
Vincent Vilela	Adjoint exécutif Directeur de l'accréditation (CAEQ) Secrétaire du Conseil
Elisabeth Vigneault	Adjointe de direction
Annie Cadieux	Adjointe à la coordination
Chantal Martel	Adjointe administrative
Guylaine Pruneau	Adjointe à l'informatique et aux communications
Marjolaine Mondon, agr	Coordonnatrice de projets - Appellations réservées
Suzanne Cazalais	Coordonnatrice relations clientèles
Sarah Boucher	Responsable des communications
Jocelyn Roy	Coordonnateur à l'information – surveillance Conseiller spécial à la direction
Geneviève Arsenault	Coordonnatrice à la surveillance Agente de surveillance – Inspectrice
Mathilde Noël	Agente de surveillance – Inspectrice
Manon Sévigny	Agente de surveillance – Inspectrice
Lilas Bouloum	Agente de surveillance – Inspectrice
Jeannine Okmeni, Ph.D, MBA	Directrice adjointe de l'accréditation (CAEQ) Agente d'évaluation de la conformité
Rachel Agricole, M. Sc.	Agente d'évaluation de la conformité (CAEQ)
Naira Mkrtyan	Agente d'assurance qualité (CAEQ)

1.4 Le télétravail à 100 %

L'équipe engagée et performante œuvre dans un contexte de télétravail à 100 %. Un tel environnement apporte son lot de défis pour l'organisation et le personnel. Pour faciliter le travail au quotidien et s'assurer du bien-être du personnel, des actions concrètes ont été posées telles que des réunions statutaires hebdomadaires, la mise en place de canaux de communication, la formation continue pour les outils TI et des activités de consolidation d'équipe. La mise en place de ces mesures donne des résultats tangibles en matière d'efficacité.

Mesures de soutien au télétravail

- ❖ Poursuite de l'intégration des outils collaboratifs Office 365
- ❖ Plus de 35 heures de formation (outils anglais, outils technologiques, cybersécurité, etc.)
- ❖ Près de 15 réunions d'échange de l'ensemble des membres de l'équipe
- ❖ Près de 40 réunions statutaires par Service pour un total d'environ 160 (4 services x 40 semaines)
- ❖ Activités de cohésion d'équipe, bisannuelle

1.5 Gouvernance et administration : rigueur et innovation dans nos façons de faire

La gouvernance et l'administration du CARTV sont assurées par la présidente-directrice générale et l'adjoint exécutif. Pour les soutenir dans ce rôle, le CARTV bénéficie également d'une instance décisionnelle qui se nomme le *Conseil*. Ce dernier remplit plusieurs fonctions :

- ❖ Accréditer les certificateurs.
- ❖ Formuler des recommandations au ministre sur la reconnaissance des ARTV et sur leur possible annulation.
- ❖ Valider ou non des modifications importantes aux cahiers des charges des ARTV.
- ❖ Engager des poursuites pénales pour une infraction à la Loi.
- ❖ Approuver les changements aux politiques du CARTV.

Le *Conseil* est composé de 9 personnes (voir le tableau ci-dessous) représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois.

Au cours de l'année 2022, les membres du *Conseil* se sont réunis virtuellement 5 fois et ils ont été consultés 10 fois par voie électronique.

Membres du Conseil au 31 décembre 2022

Marie-Josée Guoin, agr. ASC Présidente-directrice générale
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Jean-Pierre Potelle Représentant des producteurs de produits contenant de l'alcool
Vigneron et producteur de cidre, Domaine Cartier-Potelle

Jean François Philippe Représentant des organismes de certification
Directeur commercial, Enregistrement CWB

Christine Jean Représentante des transformateurs
Vice-présidente, Services techniques et réglementaires
Conseil de la transformation alimentaire du Québec

Janick Boudreau Représentante des distributeurs
Directrice Sécurité alimentaire
Metro inc.

Catherine St-Georges Représentante des producteurs agricoles
Conseillère à la commercialisation
Union des producteurs agricoles

Pierre-Alexandre Blouin Représentant des détaillants
Président-directeur général
Association des détaillants en alimentation du Québec

François Décary Représentant des consommateurs
Directeur général
Association coopérative d'économie familiale
Appalaches- Beauce-Etchemins

Jean-Claude Dufour Membre nommé par le gouvernement du Québec
Consultant expert et administrateur de sociétés en pratique privée

Par ailleurs, dans le cadre des projets d'appellations, des comités d'experts sont requis afin d'analyser, commenter et transmettre une recommandation au *Conseil*. Une quarantaine de personnes (voir le tableau ci-dessous) participent aux travaux des comités faisant ainsi bénéficier de leurs expertises et expériences respectives. Leur rôle est fondamental dans le maintien des ARTV lorsque vient le temps de discuter d'enjeux particuliers liés à l'évolution des produits visés par les ARTV et de leurs éventuelles adaptations aux cahiers des charges.

Comités d'experts actifs en 2022	
Comité d'accréditation	Danielle Brault Julie Fréchette Stéphane Gagnon Clémentine Gombart François Décary
Comité d'impartialité	Pascal Daigle François Lambert Arouna Wabi
Comité de surveillance	François Lambert Me Jean-Pierre Lévesque Daniel Tremblay
Comité des normes biologiques	Danielle Brault Daniel Dubé Jean Duval François Labelle Yveline Martin Nicolas Turgeon
Comité IGP-Acerum du Québec et IGP-Spiritueux 100 % Québec	David Bérubé Luc Bordeleau Stéphane Denis Annick Mercier Jean Sébastien Michel
Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec	Benoit Beaudet Gaëlle Dubé Édith Ducharme Nadia Dufour Jérémy d'Hauteville
Comité IGP-Cidre de glace du Québec	Monique Audette Kathleen McNeil Caroline Provost Colombe St-Pierre
Comité Secteur Fromager	Dominique Arsenault Idriss Etabaâ Martin Gilbert Patrick Mundler Gwenaëlle Reyt Réjean St-Pierre Carole Thibault
Comité IGP-Agneau de Charlevoix	Alexandre Anctil Paul Caccia François Castonguay Hélène Méthot Colombe St-Pierre

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été tenues (voir le tableau ci-dessous) où les membres du *Conseil* et des comités d'experts ont émis des recommandations. Le nombre de rencontres du *Conseil* et des comités d'experts varie selon le contexte et l'évolution des enjeux liés aux ARTV.

Réunions du Conseil et des comités d'experts			
	Réunions virtuelles	Réunions en présentiel	Consultations électroniques
Conseil du CARTV (9 membres)	5	0	10
Comité d'accréditation (4 membres)	8	0	0
Comité de surveillance (4 membres)	3	0	0
Comité des normes biologiques (6 membres)	2	1	0
Comité IGP-Vin du Québec et IGP-Vin de glace du Québec (5 membres)	1	1	0
Comité secteur fromager (7 membres)	1	0	0

1.6 Ressources financières

Les revenus du CARTV sont chiffrés à 2 186 075 dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Ces revenus sont constitués d'une subvention de fonctionnement de 1 035 311 dollars provenant du MAPAQ. De plus, les diverses activités du Service de l'accréditation ont généré des revenus de l'ordre de 941 294 dollars. Finalement, le CARTV a bénéficié d'une importante participation d'Aliments du Québec de 200 000 dollars. Cet apport visait à faire connaître et rayonner le régime des ARTV et les produits qui y sont associés auprès du grand public.

Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à 2 186 075 dollars. Les salaires constituent le poste de dépenses le plus important de l'organisation. Les états financiers 2022 sont accessibles sur le site Web du CARTV, à la section Documentation / Rapports annuels.

1.7 Plan stratégique 2019-2022

Le plan stratégique 2019-2022 a été révisé le 3 décembre 2020 pour tenir compte des enjeux liés à l'adaptation du contexte causé par la pandémie Covid-19. Le plan initial s'articulait autour de trois enjeux et de quatre orientations (voir le tableau ci-dessous).

Bilan du Plan stratégique 2019-2022

Enjeu 1 : Reconnaissance des appellations réservées et des termes valorisants

Orientation

- ❖ Positionner les ARTV comme levier de développement économique, social et territorial

Enjeu 2 : Des collaborations optimisées et de nouveaux partenaires

Orientation

- ❖ Mettre en œuvre des partenariats basés sur l'optimisation des forces et une complémentarité des responsabilités

Enjeu 3 : Valorisation d'une organisation apprenante

Orientations

- ❖ S'adapter aux attentes des clientèles et à l'environnement d'affaires
- ❖ Créer un milieu de travail mobilisateur

Ce plan, dont les réalisations et les actions se terminaient au 31 décembre 2022, était composé de 24 objectifs et de 17 indicateurs de résultats. Son bilan est globalement positif, notamment en raison des plans de communication réalisés, des campagnes de valorisation des ARTV, comme *La somme de qui nous sommes*, la participation du CARTV à plus de 25 événements, l'apparition des premiers vins certifiés de l'IGP *Vin du Québec*, l'autorisation du premier terme valorisant, soit celui de *Fromage fermier*, la présentation des avantages des ARTV dans sept régions, la signature de divers partenariats, la révision des processus de surveillance, le développement d'outils sur la norme biologique, la signature de nouveaux certificateurs, la création du Pôle de services à la clientèle, l'accompagnement des groupes porteurs et bien d'autres. Les enjeux et orientations du Plan stratégique 2019-2022 demeurent pertinents, mais ils sont actualisés dans le présent plan stratégique.

1.8 Réflexion et consultations menant vers le Plan stratégique 2023-2026 : audacieux et innovant

C'est au courant de l'été 2022 que les démarches en vue de l'élaboration du plan stratégique 2023-2026 ont débuté en vue d'une publication au printemps 2023. Des chercheurs et intervenants dans le secteur agroalimentaire ont été consultés ainsi que la lecture et la consultation de documents porteurs en la matière ont contribué à établir le portrait des environnements qui touchent et influencent le CARTV.

SURVEILLANCE

Une équipe terrain proactive et efficace



La surveillance des produits d'appellation demeure une mission fondamentale du CARTV. Tant pour les consommateurs que pour les entreprises optant pour cet outil de différenciation, il est de première importance que tous soient rassurés quant aux efforts déployés pour préserver la notoriété de ces produits et faire en sorte que le précieux lien de confiance soit maintenu, voire renforcé. Il est du ressort du CARTV de maintenir l'équilibre délicat entre le contrôle et le maintien de l'adhésion aux ARTV.

Ce rôle a été renforcé à la suite de l'audit de performance effectué en 2020 et des trois recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Recommandations du VGQ	Mesures implantées
<p>1) Bonifier les processus de certification et de surveillance des produits alimentaires biologiques québécois pour rendre plus efficace la détection des substances interdites en agriculture biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Établissement d'un programme d'échantillonnage obligatoire des produits biologiques des entreprises à risque par leurs certificateurs. (Projet-pilote). ❖ Renforcement de la collaboration avec le MAPAQ et l'ACIA lors d'interventions du service d'accréditation et des certificateurs en cas de détection de pesticides sur les fruits et légumes biologiques. ❖ Renouvellement du service analytique avec le laboratoire du MAPAQ.
<p>2) Augmenter la surveillance des aliments portant l'appellation réservée Biologique pour en assurer une utilisation appropriée et améliorer l'efficacité de la stratégie de surveillance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un plan d'action et adoption d'une approche de gestion par les risques. ❖ Embauche de nouvelles ressources à l'inspection.
<p>3) Instaurer, dans le respect des lois, des mécanismes d'échange et de collaboration afin d'augmenter l'efficacité de la surveillance des appellations réservées par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un canal de communication entre la surveillance du CARTV, le MAPAQ et l'ACIA. ❖ Participation du CARTV au comité aviseur du MAPAQ sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais au Québec. ❖ Révision du Manuel qualité et instructions de la surveillance. ❖ Début des travaux dans la mise en place du CRM.

2.1 Inspections, plaintes et prévention

L'équipe surveillance exerce ses activités sur l'ensemble du territoire du Québec. Comme chaque année, des tournées de vérification ont été effectuées chez les producteurs, les artisans, les distributeurs et les détaillants où les produits sous appellation sont produits et/ou sont offerts à la vente. De plus, une attention particulière a été accordée à la vigie de sites Web où ces produits peuvent également être proposés. Des mesures correctives ont été appliquées lorsque jugées nécessaires. Finalement, un important chantier impliquant la migration de la base de données dans un progiciel de gestion de clients a été initié et l'équipe de la surveillance se trouve au premier rang pour sa mise en œuvre en 2023.

Les chiffres

- ❖ 277 situations de non-conformité mises en évidence
- ❖ 41 signalements reçus
- ❖ 3 dossiers envoyés au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- ❖ 2 actions de communication de prévention (présentations et outils imprimés)

L'activité de surveillance s'est déroulée dans une grande majorité des régions du Québec (voir le tableau ci-dessous) : 353 entreprises ont été visitées dans 13 régions et 40 prélèvements dans le cadre du programme d'échantillonnage ont été effectués. De plus, 69 interventions sans déplacement ont été menées. Celles-ci correspondent à des interventions qui ont pu être réglées sans intervention sur le terrain. Il s'agit par exemple de corrections de mentions sur un site Web. Certaines régions plus éloignées n'ont pas été visitées, mais elles feront l'objet de surveillance d'ici les trois prochaines années.

Activités de surveillance en 2022 par région administrative

Région Administrative	Entreprises visitées	Prélèvements	Interventions sans déplacement	Total
01-Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	5	0	14
03-Capitale nationale	26	2	6	34
04-Mauricie	13	2	1	16
05-Estrie	46	2	13	61
06-Montréal	76	7	14	97
07-Outaouais	15	1	1	17
08-Abitibi-Témiscamingue	8	0	2	10
09-Côte-Nord	0	0	0	0
10-Nord-du-Québec	0	0	0	0
11-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
12-Chaudière-Appalaches	7	2	0	9
13-Laval	14	0	0	14
14-Lanaudière	23	2	2	27
15-Laurentides	21	2	2	25
16-Montérégie	70	11	22	103
17-Centre-du-Québec	25	4	6	35
Totaux	353	40	69	462

Une approche basée sur le risque permet d'identifier et d'évaluer la vulnérabilité de la chaîne de parcours des aliments. Plus une entreprise présente des points de vulnérabilité, plus le risque d'infraction est élevé. Le CARTV dirige ainsi ses activités de surveillance vers les entreprises à risque. Ce qui a permis de mener 462 visites (voir le tableau ci-dessous). Parmi les entreprises visitées, 277 étaient non conformes ce qui veut dire qu'elles présentaient une pratique non conforme (problème d'étiquetage et d'affichage en magasin, non-possession du certificat, etc.) ou un produit non conforme (usurpation du nom d'une appellation).

Activités de surveillance en 2022 par catégorie de risque (visites terrain; activités de prélèvements; interventions sans déplacement)

Niveau de risque	Nombre d'entreprises visitées	Nombre d'entreprises conformes
Élevé	300	119
Moyen	88	35
Faible	74	31
Total	462	185

En plus des visites d'entreprises effectuées par le CARTV, plusieurs signalements permettent de s'assurer la conformité des produits protégés par le régime des ARTV. En 2022, 41 signalements ont été reçus (voir le tableau ci-dessous).

Signalements reçus en 2022 par type d'ARTV*

ARTV	Nombre de signalements*	Fondés	Non fondés	Hors juridiction
Biologique	37	26	9	2
Maïs sucré de Neuville	4	3	1	0

* ces signalements sont inclus dans le tableau *Compilation des activités de surveillance par région administrative*)

Tous les signalements reçus font l'objet de vérifications de la part du Service de surveillance. Les dossiers qui révèlent des non-conformités font l'objet d'une demande de correction et d'un suivi.

2.2 Activités de prévention aux non-conformités

En prévision de l'entrée en vigueur du volet « réglementaire » de l'appellation *Fromage fermier*, le CARTV a présenté son mandat de surveillance à la filière, plus précisément sur l'étiquetage. Une première fois à l'occasion d'un webinaire organisé par le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) regroupant plus d'une trentaine d'intervenants, dont plusieurs fromagers en cours de certification.

Lors d'une autre présentation au Comité aviseur du CILQ, le CARTV a exposé le contenu du cahier des charges en matière d'étiquetage. De plus, un dépliant a été produit conjointement. Imprimé en 2 000 exemplaires, il sera distribué aux détaillants et distributeurs.

2.3 Récidives de non-conformités et jugements

En cas de récidives d'infractions, le Conseil a la responsabilité de transmettre le dossier au DPCP, qui appliquera les amendes prévues à la Loi.

Dossiers judiciairisés

- ❖ 3 dossiers*
- ❖ 4 jugements de culpabilité, dont 2 jugements de culpabilité pour une seule et même entreprise
- ❖ 8 000\$ d'amendes (2 000\$ par chef d'accusation)

**Tous les dossiers concernaient une infraction au cahier des charges de l'appellation Biologique du Québec.*

2.4 Demandes de dérogation

Dans certaines situations qui n'ont pas d'impacts sur la qualité et la nature du produit, le CARTV peut, exceptionnellement, autoriser une dérogation à certaines obligations figurant au cahier des charges d'une appellation ou à la norme d'un terme valorisant.

Pour améliorer cette démarche, l'équipe a entrepris au cours de l'automne 2022 de cartographier ce processus de dérogations.

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN D'APPELLATIONS

Un accomplissement pleinement assumé



En tant qu'autorité compétente, le *Conseil* a pour mandat d'appliquer la Loi. Toutes les ARTV sont encadrées par un cahier des charges et soumises à une certification externe par des organismes accrédités. Une appellation réservée ou un terme valorisant peut être demandé à l'égard de l'origine, d'une spécificité, de caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou encore d'une qualité particulière prisée par les consommateurs.

Cette dernière année, de nombreux échanges ont été effectués avec les différents partenaires du milieu. En réponse à leurs demandes et à leurs préoccupations, le CARTV a mis l'accent sur la mise en place d'un meilleur suivi dans la préparation de projets d'ARTV et dans le maintien de celles-ci une fois reconnues.

3.1 Les faits saillants

- ❖ Annonce par une conférence de presse d'un premier terme valorisant par le ministre, le *Fromage fermier*.
- ❖ Révision des procédures d'accompagnement des projets d'ARTV : un soutien aux demandeurs dès le départ des projets, et tout au long de la démarche est maintenant offert.
- ❖ Modifications au cahier des charges de l'*IGP Vin du Québec* en lien avec l'étiquetage et plan d'action pour une révision en profondeur du cahier des charges en 2023.
- ❖ Plusieurs démarches fructueuses et accompagnements dans le secteur des boissons alcooliques.

3.2 Les ARTV

À ce jour, le Québec propose un total de huit appellations réservées, soient l'appellation *Biologique*, le *Cidre de glace du Québec*, le *Fromage de vache de race Canadienne*, le *Vin du Québec*, le *Maïs sucré de Neuville*, le *Vin de glace du Québec* et l'*Agneau de Charlevoix*. C'est d'ailleurs cette appellation qui a été la première à être reconnue de manière officielle en 2009. La dernière à avoir vu le jour est le terme valorisant, *Fromage fermier*, qui a été lancé en 2022 (voir les tableaux suivants).

	Biologique			
	2019	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises certifiées au Québec	2939 (+10%)	3195 (+9%)	3321 (+4%)	3476 (+5%)
Surface de culture biologique (ha)	98 500 (+16%)	108 750 (+11%)	113 250 (+4%)	121 000 (+7%)

Nombre d'entreprises et produits sous appellation au Québec en 2022

	Nombre d'entreprises	Production
IGP Agneau de Charlevoix	2 éleveurs et un atelier de transformation	> 500 têtes
IGP Cidre de glace du Québec	10 ¹	39 produits ²
IGP Vin de glace du Québec	12 ¹	34 produits ²
AS Fromage de vache de race Canadienne	2 producteurs laitiers et 2 fromageries	4 fromages
IGP Maïs sucré de Neuville	7	115 hectares en culture
IGP Vin du Québec	4 ¹	720 produits ²
TV Fromage fermier	5 fromagers producteurs	50 fromages

¹ Nombre total d'entreprises ayant des produits sur le marché du millésime/récolte en cours ou plus ancien.ne.

² Nombre de produits tous millésimes confondus élaborés depuis le début de l'appellation.

3.3 Indications géographiques canadiennes

La législation canadienne permet de protéger également les indications géographiques (IG) en vertu de la *Loi sur les marques de commerces du Canada*². Ces enregistrements protègent les IG à l'échelle du pays et pavent la voie à la reconnaissance de ces produits à l'étranger et du système québécois en vigueur.

D'une protection à durée illimitée, au côté du Champagne, du Calvados et du Camembert de Normandie, les IGP québécoises Vin du Québec et Vin de glace du Québec sont maintenant inscrites à la liste des IG protégées au Canada. Elles rejoignent ainsi le Maïs sucré de Neuville, qui a obtenu cet enregistrement en 2019.

² L.R.C. 1985, c. T-13

3.4 Nouvelle approche dans le suivi des groupes porteurs par le CARTV

Entre le moment où l'idée de mettre en place une appellation ou un terme valorisant et celui de sa création et de sa mise en application sur le terrain, plusieurs jalons marquent ce processus qui est avant tout basé sur une mobilisation collective.

Processus de mise en place d'une appellation ou d'un terme valorisant

- 01 Constitution d'un groupement demandeur
- 02 Étude d'opportunité
- 03 Cahier des charges et plan de contrôle
- 04 Évaluation par le Comité d'experts (CE)
- 05 Phase pilote
- 06 Dépôt final du projet
- 07 Consultation publique
- 08 Révision et décision de recommandation du CE
- 09 Adoption du plan de contrôle et accréditation des organismes de certifications
- 10 Homologation du cahier des charges par le conseil et recommandation au ministre
- 11 Reconnaissance de l'appellation par le ministre
- 12 Maintien de l'appellation et surveillance

3.5 Actions proactives

Pour la préparation de projets d'appellation, différents partenaires du milieu ont demandé à avoir un meilleur suivi de la part du CARTV. Plusieurs mesures afin de répondre à cette requête ont été mises en place. Dans les faits, avant d'arriver à l'homologation d'une appellation par le ministre, le CARTV assure un suivi minutieux de la partie demanderesse, communément appelé groupe porteur, dans les étapes préalables au dépôt d'un cahier des charges. La bonne compréhension des rôles, responsabilités et engagements de chaque partie prenante favorise l'adhésion dans les actions et la fluidité de l'ensemble du processus. Il est apparu que ce suivi est un pilier structurant du processus.

Cette approche personnalisée et proactive offre toute la latitude et la confiance dont les groupes ont besoin pour prendre des décisions éclairées à chaque étape du projet. Cette démarche a par ailleurs permis au CARTV d'identifier les étapes problématiques du processus. Le CARTV a ainsi pu améliorer ses outils de communication et d'information. Le CARTV est en constante évolution pour assurer le développement et le maintien des appellations et des termes valorisants.

3.6 Les activités d'information

Le CARTV a présenté les avantages du système québécois de reconnaissance des appellations réservées à divers groupements ou associations dans le cadre de réflexions sur la distinction de produits. Le CARTV a tenu près de 25 rencontres d'information visant à évaluer le potentiel d'appellation ou de terme valorisant pour certains produits.

Des échanges prometteurs ont été initiés sur divers produits :

- ❖ Le sirop d'érable à la chaudière.
- ❖ Le cidre fermier.
- ❖ Les alcools de distilleries artisanales.

3.7 Les projets en développement

Le développement d'une appellation demande l'implication d'une équipe compétente dont les membres possèdent une expertise unique en la matière. En 2022, plusieurs projets ont vu le jour ou ont poursuivi leurs démarches.

3.7.1. Acerum du Québec (eau-de-vie issue de la distillation d'eau d'érable)

Plusieurs rencontres préliminaires ont été tenues avec le groupe porteur en vue d'un dépôt du cahier des charges. Ces rencontres ont pour objectif d'expliquer les étapes du processus de développement d'une appellation afin d'aboutir à un cahier des charges complet qui pourra être analysé par le comité d'experts. L'Acerum du Québec est une eau-de-vie d'érable obtenue exclusivement par la distillation de l'alcool issu de la fermentation de la sève d'érable provenant du Québec.

3.7.2. Spiritueux 100 % Québec (matières premières fermentescibles québécoises)

Au cours du printemps 2022, un groupe d'entrepreneurs a repris les réflexions et travaux de valorisation et de protection de spiritueux élaborés avec des matières premières québécoises et issues d'un savoir-faire artisanal. Plusieurs rencontres ont eu lieu à cet égard. Le dépôt de la demande est souhaité pour 2023.

Le projet *spiritueux 100 % Québec* désignent des spiritueux fermentés et distillés sur le site d'une distillerie, produit à partir de matières fermentescibles québécoises et mettant de l'avant le savoir-faire inhérent au métier de distillateur dans son approche la plus complète, via la création d'un alcool de base à partir d'une matière première québécoise contenant une certaine quantité de sucres fermentescibles pour en faire un spiritueux.

3.7.3. Sirop d'érable à la chaudière (méthode ancestrale)

À la fin novembre 2022, la Fondation de la Commanderie de l'érable a déposé une première version d'un cahier des charges visant la reconnaissance du savoir-faire de la récolte d'eau d'érable à la chaudière pour réserver une AST Sirop d'érable à la chaudière.

L'AST Sirop d'érable à la chaudière est réservée aux sirops d'érable issus de méthodes de récolte et de transformation représentatives de la tradition acéricole au Québec. Ils se distinguent ainsi de produits comparables en raison de leur méthode de récolte et de transformation de la sève d'érable.

3.7.4. Hydromel et spiritueux de miel (alcools de miel)

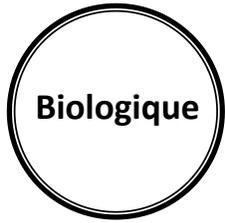
Des rencontres préliminaires ont été tenues avec le groupe porteur pour expliquer les étapes du processus de développement d'une appellation. Ces rencontres ont pour objectif de permettre au groupe porteur d'avoir les informations nécessaires à la rédaction d'un cahier des charges.

L'hydromel et les spiritueux de miel désignent des boissons alcoolisées à base de miel.

3.8 Le maintien des appellations

Un des rôles du Conseil est d'encadrer l'évolution et l'adaptation des différents cahiers des charges aux réalités émergentes du marché, de la production et de la transformation. Cette mise à jour se fait dans le respect de la nature même de l'appellation, qui, rappelons-le, doit répondre à des critères rigoureux.

3.8.1. Mode de production Biologique



Ainsi, le Conseil a procédé au cours de l'année 2022 à une mise à jour du cahier des charges de l'appellation biologique afin de préciser des critères dans le but d'optimiser la surveillance des marchés et les marques de commerce. Le comité d'experts a été consulté à ce propos pour analyser des amendements suggérés et d'en faire la recommandation au *Conseil*. Le comité d'experts s'est réuni à trois reprises en 2022 pour étudier différents dossiers, dont celui de l'étiquetage des denrées périssables.

3.8.2. AS Fromage de vache de race Canadienne



En décembre 2022, le comité d'experts a recommandé au *Conseil* le retrait du critère de certification et du point de contrôle relatif à la fréquence moyenne de l'allèle B de la K caséine dans le génotype des animaux inscrit initialement au cahier des charges. En effet, les avancées scientifiques ont démontré que la K caséine ne joue aucun rôle significatif sur le rendement fromager du lait de la vache Canadienne. Elle ne constitue donc pas un critère de sélection contrairement à ce qui avait été présumé initialement. Le cahier des charges a été modifié par le *Conseil* à la fin décembre 2022. Deux producteurs laitiers et deux fromageries sont engagés dans l'appellation. Quatre fromages portent cette appellation de spécificité.

3.8.3. IGP Agneau de Charlevoix



Les discussions avec les parties prenantes pour mettre à jour la signature visuelle de l'appellation se sont poursuivies.

Deux éleveurs d'agneaux et une productrice transformatrice sont toujours engagés dans cette IGP.

3.8.4. IGP Cidre de glace du Québec



L'appellation n'a pas connu de modification au cahier des charges. Une dizaine de producteurs et productrices de cidre se sont engagés dans la certification de l'*IGP Cidre de glace du Québec*.

3.8.5. IGP Maïs sucré de Neuville



Au printemps 2022, au terme d'un suivi soutenu auprès du groupe porteur de l'appellation, le cahier des charges a été modifié afin de préciser que toutes les étapes de la production et de la préparation doivent avoir lieu dans la zone IGP et apporter certaines clarifications sur les points relatifs à l'étiquetage et à l'affichage du produit dans les différents lieux de vente. Sept producteurs et productrices agricoles sont engagés dans la certification de l'appellation *IGP Maïs sucré de Neuville*.

3.8.6. IGP Vin de glace du Québec et IGP Vin du Québec



En 2022 a eu lieu un important travail de suivi et de révision du cahier des charges de l'appellation *IGP Vin du Québec*. Celui-ci a donné lieu à plusieurs rencontres du comité d'experts puis du *Conseil* pour la validation des changements.

Afin de faciliter l'application du nouveau cahier des charges, un webinaire a été organisé par le CVQ à la fin du mois d'août pour expliquer aux producteurs les ajustements relatifs à certaines exigences et les modifications dont la majorité porte sur les règles d'étiquetage. À la fin de l'année, le CVQ et le CARTV se sont dotés d'un plan d'action partagé afin de planifier les prochaines étapes de révision et de développement des deux appellations.



Une quarantaine de vignobles sont engagés dans la certification de l'appellation *IGP Vin de glace du Québec* et *IGP Vin du Québec*.

3.8.7. TV Fromage fermier



Le terme valorisant *Fromage fermier* a pris son envol en 2022. Le CARTV a travaillé assidûment avec le CILQ, qui est devenu le porteur du dossier depuis l'automne 2021, afin que la mise en place de ce nouveau terme soit facilitée notamment dans la phase de transition. Lors de celle-ci, un délai a été octroyé aux producteurs et aux détaillants afin qu'ils puissent adapter leur étiquetage et effectuer les démarches pour obtenir leur certification.

En 2022, une vingtaine d'entreprises sont engagées dans le terme valorisant et en janvier 2023 cinq détenaient un certificat de conformité pour plus d'une cinquantaine de fromages.

ACCRÉDITATION

Compétence et rigueur assurées



Le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) est le Service de l'accréditation du CARTV. Il évalue la compétence et recommande l'accréditation des organismes qui certifient des produits agricoles, aquacoles et alimentaires sous appellation.

Il assure l'intégrité des produits certifiés pour maintenir un lien de confiance avec les consommateurs. Grâce à des outils de contrôle et d'audits qui se conforment aux normes internationales et une vérification de sa propre impartialité et de sa transparence par un comité d'impartialité du CARTV, il soutient l'amélioration continue des processus de certification au Québec. Ces garanties participent à la distinction des appellations réservées de tous les autres produits sur le marché.

Le service d'accréditation en chiffres	
Nombre d'organismes détenant une accréditation	14
Revenus provenant de ces organismes de certification	941 294 \$
Nombre d'employés affectés à cette fonction	4 employés
Montants dépensés dans le cadre des activités du programme d'accréditation des organismes certificateurs	427 201 \$
Nombre de voyages à l'étranger en relation avec cette fonction	1 (Restrictions de voyage par les gouvernements)

4.1 Les faits saillants

- ❖ Nouveau site internet : mise en ligne d'un nouveau site Web plus fonctionnel et interactif avec le nouveau logo du Service de l'accréditation.
- ❖ L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a observé une auditrice du CAEQ pendant la réalisation d'un audit auprès d'un organisme de certification pour s'assurer du maintien des compétences et de la conformité du CAEQ selon les exigences de la norme ISO 17011 et du Régime Bio Canada. Aucune non-conformité n'a été notifiée par l'ACIA qui a proposé 2 opportunités d'amélioration.
- ❖ GCL international, du Royaume-Uni, est un nouveau certificateur accrédité par le CAEQ pour la certification des produits biologiques à l'étranger sous le régime Bio-Canada.
- ❖ L'organisme de certification LETIS a transféré la surveillance de son accréditation sous le régime Bio-Canada ainsi que son accréditation pour la reconnaissance sous l'Union européenne auprès du CAEQ.

En plus de vérifications documentaires aléatoires ou programmées, en 2022, le CAEQ a réalisé :

- ❖ 7 audits d'établissement aux bureaux des certificateurs (pour accorder une accréditation ou la renouveler).
- ❖ 8 audits témoins (pour observer le travail des inspecteurs des organismes de certification sur le terrain).
- ❖ 1 audit de vérification (pour contrôler le travail du certificateur dans une de ses entreprises clientes).
- ❖ Aucune plainte reçue contre des organismes de certification ou le CAEQ.

4.2 Positionnement international

La qualité et la rigueur des méthodes de travail du CAEQ lui ont permis de se positionner avantageusement sur le marché international de la prestation de services d'accréditation. Les autorités suivantes reconnaissent les compétences du CAEQ :

- ❖ L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
- ❖ La Commission européenne
- ❖ Le Servicio nacional de sanidad, inocuidad y calidad agroalimentaria (SENASICA) du Mexique.

Le CAEQ est aussi membre de l'Inter American Accreditation Cooperation (IAAC) et de l'International Accreditation Forum (IAF), deux associations d'organismes d'accréditation.

4.3 Organismes accrédités par le CAEQ

Le CAEQ surveille ou accrédite 14 organismes dans plusieurs pays (voir le tableau ci-dessous).

Organismes accrédités par le CAEQ	
Nom de l'organisme	Pays
Aditi Organic Certifications	Inde
CCOF Certification Services LLC	États-Unis
Ecocert Canada	Canada, Québec
GCL international Ltd	Royaume-Uni
LETIS S.A	Argentine
Metrocert	Mexique
Oregon Tilth Certified Organic (OTCO)	États-Unis
Organic Producers Association of Manitoba Co-operative Inc. (OPAM)	Canada, Manitoba
Organisme de Certification Québec Vrai (OCQV)	Canada, Québec
Pro-Cert Organic Systems Ltd.	Canada, Saskatchewan
Quality Assurance International (QAI)	États-Unis
Quality Certification Service (QCS)	États-Unis
TransCanada Organic Certification Services (TCO Cert)	Canada, Saskatchewan
Verificación y Certificación PAMFA Asociación Civil	Mexique

Ces organismes certificateurs ont eux-mêmes une portée très large à l'international puisque les produits qu'ils certifient sont reconnus dans plusieurs régions du monde (voir tableau ci-dessous).

Organismes certificateurs pour le biologique par territoire d'action (hors Québec)			
Certificateur	Pays		
	Canada	Union européenne	Mexique
ADITI	√		
CCOF	√	√	√
ECOCERT	√		
GCL Intl	√		
LETIS	√		
METROCERT	√		√
OPAM	√		
OREGON TILTH		√	√
PAMFA	√		√
PRO-CERT			
QAI	√	√	√
QCS	√	√	
QUÉBEC VRAI	√		
TCO cert	√		

Au Québec, six organismes certificateurs certifient les produits biologiques. Le terme valorisant Fromage fermier est certifié par Québec Vrai et les autres appellations (voir tableau ci-dessous) le sont par Ecocert.

Organismes certificateurs par type d'appellation			
Certificateur	Biologique	Fromage fermier	Vin du Québec
			Vin de glace du Québec, Cidre de glace du Québec, Maïs de Neuville, Agneau de Charlevoix, Fromage de vache de race canadienne
ECOCERT	√		√
LETIS	√		
PRO-CERT	√		
QAI	√		
QUÉBEC VRAI	√	√	
TCO cert	√		

COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

Dynamique et présente



Pour mener à bien sa mission d'informer ses publics cibles, le CARTV déploie divers moyens pour faire connaître la Loi et le système québécois de reconnaissance et de contrôle des appellations. En 2022, le Pôle de services à la clientèle a continué de prioriser l'amélioration de la qualité de ses interventions avec ses clientèles et le rayonnement des appellations réservées, et ce, malgré un contexte de sortie de pandémie.

5.1 Rayonnement et relations avec la clientèle

Que ce soit pour les consommateurs ou l'industrie, le CARTV répond aux demandes qui lui sont acheminées. En 2022, 102 demandes d'informations ont été reçues. Celles-ci portaient sur des sujets aussi variés que les règles d'étiquetage des produits, les ententes d'équivalences des normes biologiques ou encore les démarches vers la reconnaissance d'une appellation réservée.

De plus, la visibilité du CARTV et celle des appellations ont été accrues par une participation active à de nombreux événements et des interventions auprès d'acteurs de l'industrie et du public. Lors de ces rencontres, plusieurs liens ont été créés avec des parties prenantes de l'industrie pour discuter de projets d'appellation potentiels.

5.2 Événements, présentations et interventions

5.2.1 Participation aux salons, colloques et symposiums :

- ❖ Salon international de l'alimentation (SIAL) à Montréal - avril 2022.
- ❖ Colloque provincial en agriculture durable - novembre 2022.
- ❖ Forum SAT (systèmes alimentaires territorialisés), événement qui a rassemblé plus de 400 participants autour des questions de la saine alimentation, du droit à l'alimentation et de la transition socioécologiques du domaine bioalimentaire - novembre 2022.
- ❖ Sélection Caseus : concours de fromages du Québec - novembre 2022.

5.2.2 Tenue d'un kiosque d'information sur le CARTV :

- ❖ Grand Marché de Québec - 13 août 2022.
- ❖ Marché Jean-Talon - 10 septembre 2022.

5.2.3 Présentations/interventions sur les appellations :

- ❖ Rencontres de consultation des producteurs/productrices actifs en agriculture urbaine – février et mars 2022.
- ❖ Réseau Agriconseils, services-conseils agricoles spécialisés – mars 2022.
- ❖ Régie des marchés agricoles et de l’agroalimentaire du Québec - mars 2022.
- ❖ Table des conseillers en transformation - MAPAQ – avril 2022.
- ❖ CE de l’Union des producteurs agricoles – mai 2022.
- ❖ AGA de l’Association des producteurs d’hydromels et d’alcools de miel du Québec (APHAMQ) - Facteurs de succès d’un projet d’appellation - octobre 2022.
- ❖ Yulex, cabinet spécialisé en droit des affaires (propriété intellectuelle) - septembre 2022.
- ❖ CILQ – Webinaire sur la propriété intellectuelle - septembre 2022.

5.2.4 Projets spéciaux

- ❖ Participation au développement du cours intitulé « Le marketing de terroir, le terroir québécois comme levier de création de valeur ». Un projet impliquant un groupe d’experts québécois, porté conjointement par Agroboreal et Forgescom, soutenu financièrement par le MAPAQ.
- ❖ Dépôt d’un mémoire sur le secteur des boissons alcooliques dans le cadre de la consultation publique menée par l’Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) et l’Institut du Tourisme et de l’hôtellerie du Québec (ITHQ) - juin 2022.

5.2.5 Présentation à des institutions d’enseignement :

- ❖ CÉGEP de Saint-Hyacinthe - Techniques de gestion hôtelière.
- ❖ Collège LaSalle - ASP-Cuisine du marché.
- ❖ École des sciences de la Gestion (ESG) de l’UQAM - Cours « Gestion de la marque des produits agroalimentaires ».

5.2.6 Rayonnement de l’expertise :

- ❖ Renforcement des liens avec la RMAAQ, la RACJ et le MEIE pour le développement et déploiement des appellations réservées.
- ❖ Présentation à la SAQ sur les ententes d’équivalence et les alcools biologiques.
- ❖ Engagement du CARTV dans une collaboration avec le Centre Acer et d’autres parties prenantes pour la publication d’un guide de production de sirop d’érable sous régie biologique qui sera publié en 2023.

- ❖ Participation du CARTV comme membre expert / partenaire à la Table de développement de la production biologique (TDPB) coordonnée par l'UPA et a participé aux 4 rencontres annuelles.
- ❖ Premiers échanges pour mettre en œuvre une collaboration avec la Filière biologique du Québec.

5.3 Plateformes d'information

Le CARTV a développé plusieurs outils pour rendre accessible l'information auprès du public et des professionnels. Ces plateformes contribuent également au rayonnement des activités du CARTV et de son expertise.

5.4 Sites Web modernisés et plus fréquentés

Réunissant toutes les informations pertinentes sur le CARTV et les appellations, le site Web cartv.gouv.qc.ca, fournit de pertinentes informations aux clientèles. En 2022, plus de 60 985 pages ont été vues sur le site comparativement à 45 267 en 2021. De plus, le nombre d'utilisateurs a connu une augmentation alors qu'il avait considérablement réduit l'an dernier. 40 552 personnes ont amorcé au moins une session sur le site, comparativement à 23 414 en 2021. La majorité de ces nouveaux utilisateurs en sont de nouveaux, notamment en raison de l'investissement plus important réalisé dans le cadre de la campagne de valorisation avec Aliments du Québec. Le temps moyen passé sur le site, lui, connaît une baisse, indiquant la pertinence de continuer à améliorer l'interface du site Web et la qualité des contenus.

De plus, le site Web du Service de l'accréditation du CARTV, le CAEQ (caeq.ca), a quant à lui bénéficié d'une refonte. Sa dernière mouture datant du début des années 2000, une mise à jour tant technologique que fonctionnelle, s'imposait. Les clientèles du CAEQ ont dorénavant accès à une expérience Web moderne et facilitée.

5.5 Promotion dans les médias

5.5.1 Parutions dans les médias et communiqués de presse

Comme le CARTV se donne la mission d'informer la société et l'industrie des différents aspects reliés aux ARTV, il continue d'entretenir une présence dans les différents médias. Que ce soit à travers sa participation à un reportage de L'Épicerie ou ses différentes interventions en lien avec le *Fromage fermier*, le CARTV a saisi les opportunités de vulgariser le fonctionnement des appellations et de parler de leur valeur ajoutée. De plus, le CARTV a fait preuve d'une plus grande proactivité dans ses relations de presse. Il a produit ou collaboré à différents communiqués, notamment pour annoncer le tournage de capsules dans Charlevoix, la campagne de promotion du Maïs sucré de Neuville ou encore pour préciser le rôle de surveillance du CARTV et d'assurer le respect de l'intégrité des produits biologiques dans le cadre de l'approche de Santé Canada sur l'édition génomique. Ces communiqués ont mené à plusieurs couvertures médiatiques tant dans des médias nationaux que régionaux.

5.5.2 Collaborations avec nos partenaires

Alors que 2021 a vu naître une première stratégie de contenu numérique par le CARTV pour valoriser les appellations réservées, 2022 aura été témoin d'une collaboration à plus grand déploiement. En effet, le *Conseil* a conclu une entente avec Aliments du Québec pour soutenir ses campagnes de 2022 et 2023.

Ainsi, la campagne *La Somme de qui nous sommes* a été mise en place et s'articulait autour de trois capsules vidéo animées par le dramaturge et acteur Fabien Cloutier. Ce dernier allait à la rencontre des producteurs de différentes appellations pour faire rayonner leur savoir-faire et en savoir plus sur leur engagement dans les appellations réservées.

Les contenus issus de cette campagne ont été vus plus de 1 million de fois sur différentes plateformes médias telles que La Presse, Tou.TV, TVA+, Facebook et Instagram.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Sécurité et innovation



Dans une optique d'intégrer de nouvelles pratiques en matière de cybersécurité, le CARTV a participé à des rencontres concernant les derniers développements dans le domaine des Systèmes d'information et technologies de l'information (SI/TI) au niveau des ministères et des organismes publics. Parmi plusieurs sujets d'importance, l'accent a été mis sur l'identification des menaces et des bonnes pratiques à mettre en place.

Dans le cadre d'une de ces rencontres, le CARTV a pris connaissance des derniers développements dans les SI/TI pour les organismes publics (services infonuagiques, information, formation, projet gouvernemental, veille média, etc.). Le CARTV a également participé à la "Table de sécurité" lors de laquelle des enjeux de cybersécurité pour les 5 organismes qui gravitent autour du MAPAQ ont été abordés.

Dans un contexte où les technologies sont omniprésentes et évoluent rapidement, le CARTV s'est assuré que son personnel développe les compétences en cybersécurité. Chaque employé.e a suivi une formation à cet égard.

Le CARTV a aussi entrepris des démarches en vue d'améliorer la gestion de l'information des produits et des dossiers dans l'ensemble des départements. Des outils déjà existants seront réévalués et connaîtront une refonte afin d'être optimisés.

Le CARTV est le seul organisme responsable d'effectuer un recensement exhaustif des données chiffrées sur la production en régie biologique au Québec. Ces informations sont diffusées dans deux portails d'information destinés au public et à l'industrie et sont accessibles via le site du CARTV :

- ❖ Portail Bio Québec recense les statistiques sur le nombre d'entreprises biologiques et les superficies reliées aux cultures certifiées.

Site: portailbioquebec.info/

- ❖ Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec permet de trouver une entreprise qui produit, transforme ou conditionne des produits certifiés biologiques au Québec.

Site: produitsbioquebec.info/interroGrandPublicFr.do

Pour nous joindre

La clientèle peut communiquer avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants par écrit, par téléphone ou par courrier électronique.

Bureau : 4.03 – 201, boulevard Crémazie Est
Montréal, Québec
H2M 1L2

Téléphone : 514 864-8999

Courrier électronique : info@cartv.gouv.qc.ca

Site Web : cartv.gouv.qc.ca

